|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021 Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre de jour: ADM 24** | **Document C21/67-F** |
| **9 mars 2021** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| Résultats de la cMR-19 ayant des incidences financières | |

|  |
| --- |
| Résumé  La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19), qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) du 28 octobre au 22 novembre 2019, a adopté un certain nombre de décisions, notamment en ce qui concerne des programmes de travail, et a défini des Questions supplémentaires qui seront étudiées au cours de la nouvelle période d'études.  Comme indiqué dans le Rapport de la Commission de contrôle budgétaire ([Document 337(Rév.2)](https://www.itu.int/md/R16-WRC19-C-0337/en), Commission 3) de la CMR-19, dans le cadre de ses travaux, la Conférence a identifié des domaines nécessitant des activités, des études et un travail de conception de logiciels supplémentaires, en vue de la mise en œuvre de ses décisions. Le montant total des coûts pour la réalisation de ces nouveaux travaux a été estimé à 1 721 000 CHF.  Les participants à la consultation virtuelle des Conseillers ont examiné le Document C20/56, dans lequel figure la demande de financement formulée par le Secrétaire général en vue de la mise en œuvre des décisions de la CMR-19. À ce moment-là, le Chef du Département de la gestion des ressources financières a indiqué qu'il n'était pas nécessaire d'obtenir une décision urgente du Conseil pour permettre le déblocage des économies car le Secrétaire général était autorisé dans l'intérêt de l'Union, en vertu de l'Article 12 du Règlement financier et des Règles financières, à prendre certaines décisions financières dans la limite des ressources disponibles. Il a donc été décidé de proposer que le Conseil, à sa prochaine réunion, envisage d'autoriser le Secrétaire général à prendre en priorité les mesures pertinentes pour allouer des fonds provenant des économies annuelles réalisées dans la mise en œuvre du budget en 2021, ou à solliciter des contributions volontaires, mais pas à faire de prélèvement sur le Fonds de réserve.  **Suite à donner**  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport et de la possibilité pour le Secrétaire général de soumettre une demande révisée au Conseil à sa session de 2022.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Document 337(Rév.2)*](https://www.itu.int/md/R16-WRC19-C-0337/en) *de la CMR-19,* [*CWG-FHR-11/5*](https://www.itu.int/md/S20-CWGFHR11-C-0005/en)*,* [*C20/56*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0056/en) |

# 1 Introduction

1.1 La CMR-19 a identifié des domaines nécessitant des activités, des études et un travail de conception de logiciels supplémentaires, en vue de la mise en œuvre de ses décisions. Les coûts estimés pour la réalisation de ces nouveaux travaux sont de l'ordre de 1,721 million CHF. La répartition des coûts telle qu'elle est estimée est reproduite dans le **Tableau 1**.

1.2 La CMR-19 a prié le Secrétaire général de porter cette question à l'attention de la session de 2020 du Conseil, afin d'examiner la méthode la plus efficace pour financer ces activités, celles-ci devant être menées à bien avant la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications, qui se tiendra en 2023.

# 2 Examen par la consultation virtuelle des Conseillers

2.1 Compte tenu de la pandémie de COVID-19, aucune réunion du Conseil de l'UIT ne s'est tenue en présentiel en 2020. Les participants à la première consultation virtuelle des Conseillers, qui s'est déroulée du 9 au 12 juin 2020, ont procédé à l'examen des financements demandés pour la mise en œuvre des résultats de la CMR-19, qui leur ont été exposés dans le Document [C20/56](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0056/en) du Conseil. À l'issue de la première consultation virtuelle des Conseillers, ces derniers ont proposé au Conseil, à sa prochaine réunion physique, d'autoriser le Secrétaire général à prendre en priorité les mesures pertinentes pour:

• allouer des fonds provenant des économies annuelles réalisées dans la mise en œuvre du budget en 2020; ou

• solliciter des contributions volontaires;

• mais pas faire de prélèvements sur le Fonds de réserve.

# 3 Mesures de suivi après la première consultation virtuelle des Conseillers

3.1 Après la première consultation virtuelle des Conseillers, les prévisions de mise en œuvre de l'UIT pour 2020 indiquaient d'importantes économies prévues pour le budget de l'UIT-R, de l'ordre de 3 millions CHF. Compte tenu de l'entrée en vigueur de l'édition de 2020 du Règlement des radiocommunications le 1er janvier 2021 et du caractère urgent de la réalisation par le BR des travaux de développement informatique postérieurs à la CMR-19, l'octroi d'un montant total de 925 000 CHF à cette fin a été appuyé par les Conseillers lors de la première consultation virtuelle. En conséquence, le BR a demandé l'utilisation d'une partie limitée du budget de l'UIT-R de 2020 pour la réalisation des travaux de développement informatique nécessaires à la mise en œuvre des décisions de la CMR-19, et le Secrétaire général, qui fait autorité en matière de budget, a donné son approbation.

3.2 Le financement des 796 000 CHF restants qui, selon les estimations de la CMR-19, seraient nécessaires pour les travaux préparatoires visant des points spécifiques inscrits à l'ordre du jour de la CMR-23, n'a pas été assuré. Étant donné que les réunions des Commissions d'études et des Groupes de travail de l'UIT-R se tiennent actuellement de manière virtuelle, les estimations faites par la CMR-19 doivent être revues et révisées au moment opportun, lorsqu'il sera possible de prévoir un retour aux réunions en présentiel pour les Commissions d'études de l'UIT-R et les Groupes de travail qui leur sont rattachés. Le Tableau 1 fait le point sur le financement de la mise en œuvre des décisions de la CMR-19.

# 4 Demande adressée au Conseil à sa session de 2021

4.1 Les fonds supplémentaires pour les travaux de développement informatique nécessaires à la mise en œuvre des décisions de la CMR-19 ont été alloués par la réaffectation de fonds du budget du BR de 2020. Les prévisions de fonds nécessaires aux fins d'organisation et d'appui aux réunions dans le cadre des études préparatoires en vue de la CMR-23 au titre de la Résolution 245 (CMR-19) et de la Résolution 235 (CMR-15) devront être révisées en temps voulu, une fois que la décision aura été prise de revenir à des réunions en présentiel des Commissions d'études de l'UIT-R et de leurs Groupes de travail. Toutefois, étant donné que les réunions de l'UIT-R se tiennent de manière virtuelle, le BR conclura très probablement qu'il peut couvrir les coûts liés à ces études dans le cadre de son budget annuel pour 2021.

4.2 Par conséquent, il est demandé au Conseil de prendre note du présent rapport et de reporter au Conseil, à sa session de 2022, l'examen d'une demande révisée, uniquement si cela est nécessaire, de fonds supplémentaires aux fins d'organisation et d'appui aux réunions dans le cadre des activités préparatoires en vue de la CMR-23 spécifiées ci-dessus.

TABLEAU 1

Résumé des coûts estimés

|  | Décisions pertinentes  de la CMR‑19 | Appui nécessaire | Montant CHF | Total  CHF |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Financées moyennant l'utilisation du budget de l'UIT-R pour 2020 | Résolution 35 (CMR-19) | Coûts afférents à l'élaboration de logiciels, avec l'aide de ressources extérieures (création d'une nouvelle base de données permettant de suivre le déploiement des systèmes non OSG et logiciel visant à mettre à jour le Fichier de référence en conséquence). | 340 000 |  |
| Résolution 169 (CMR-19) | Coûts afférents à l'élaboration de logiciels. | 85 000 |  |
| Modification des numéros 9.36 et 9.53A et des Appendices 30, 30A et 30B du RR | Coûts afférents à l'élaboration de logiciels. | 200 000 |  |
| Diverses dispositions du RR et Résolutions relatives au point 1.6 de l'ordre du jour de la CMR-19 (SFS non OSG) Numéros 5.550C, 5.550E, 22.5L et 22.5M du RR et Résolutions 769 (CMR-19) et 770 (CMR‑19) de la CMR | Coûts afférents à l'élaboration de logiciels (mise en œuvre de la nouvelle méthode, tout en exploitant les possibilités de réutilisation des éléments logiciels déjà mis au point). | 150 000 |  |
| Diverses Résolutions relatives au point 1.14 de l'ordre du jour de la CMR-19 (stations HAPS)  Résolution 122 (Rév.CMR-19) et Résolutions 165, 166, 167 et 168 (CMR-19) | Coûts afférents à l'élaboration de logiciels, y compris l'élaboration de modules de calcul pour plus de 30 conditions techniques, la modification de la base de données du Fichier de référence et la structure des fiches de notification, conformément à l'Appendice 4 du RR modifié, et la conception d'une interface utilisateur de notification dédiée. | 150 000 |  |
|  | **Sous-total** |  |  | **925 000** |
| Décisions dont la mise en œuvre reste à financer, le cas échéant | Résolution 245 (CMR-19) – Études | Organisation et appui aux réunions. | 456 000 |  |
| Résolution 235 (CMR-15) – Études relatives au point 1.5 de l'ordre du jour de la CMR-23 | Organisation et appui aux réunions. | 340 000 |  |
| **Sous-total** |  |  | **796 000** |
|  | **Total** |  |  | **1 721 000** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_